Outre la Cour des pairs d'Angleterre, qui ne s'assemble que conséquemment par la détresse, les deux grands tribunaux Anglais, inférieurs à la Cour des pairs, mais supérieurs à toute autre juridiction, siégeaient dans la grande salle de Westminster. Au haut bout de cette salle, ils habitaient deux compartiments qui se touchaient. Le premier tribunal était le cour du banc du roi, qui le roi était censé présider; le deuxième était la chancellerie, que le chancelier présidait. L'un était cour de justice, l'autre était cour de miséricorde. Le chancelier qui conseillait au roi les grâces, tempérait les deux cours, qui existaient moins, interprétaient la législation et la affaiblissaient un peu; l'arc du juge est de menuiser le code en jurisprudence. La législation de fabriquer s'appliquait en le lieu serein, la grande salle de Westminster. Cette salle avait comme dans de châtaigniers où ne pouvaient de mettre les toiles d'araignée; comme bien qu'elles se mettent dans les lois.

Siéger comme cour et siéger comme chambre, c'est deux. Cette dualité constitue le pouvoir suprême. Le Long-Parlement, qui commença le 3 novembre 1640, sentit le besoin d'une subordonnée de ce double pouvoir. Mais se dédoubla-t-il, comme cour de justice, pouvoir judiciaire et chambre des pairs, pouvoir législatif. En même temps que pouvoir législatif, ce double pouvoir était intermédiaire. Ses deux chambres, leurs séances de la ville, dans la chambre des lords, dans Westminster-Hall; pour les lords occupaient Westminster-Hall; pour les législateurs, ils avaient une autre salle. Cette autre salle, proprement dite Chambre des lords, était oblongue et étroite. Elle avait pour tour d'éclairage, quatre fenêtres profondément ensablées dans le comble et venant le jour par le toit, plus, au dessus du dais royal, un œil-de-bœuf de six vitres, avec rideaux; le soir, pas d'autre lumière que deux ~~candélabres~~ demi-candélabres appliqués sur la muraille.

Décor enlevé, effacement, oubli. Le passé a un synonyme: l'Ignoré.

Les pairs d'Angleterre siégeaient, comme cour de justice, dans la grande salle de Westminster, et, comme chambre haute, dans une salle législative, dans une salle spéciale nommée "Maison des Lords", House of the Lords.

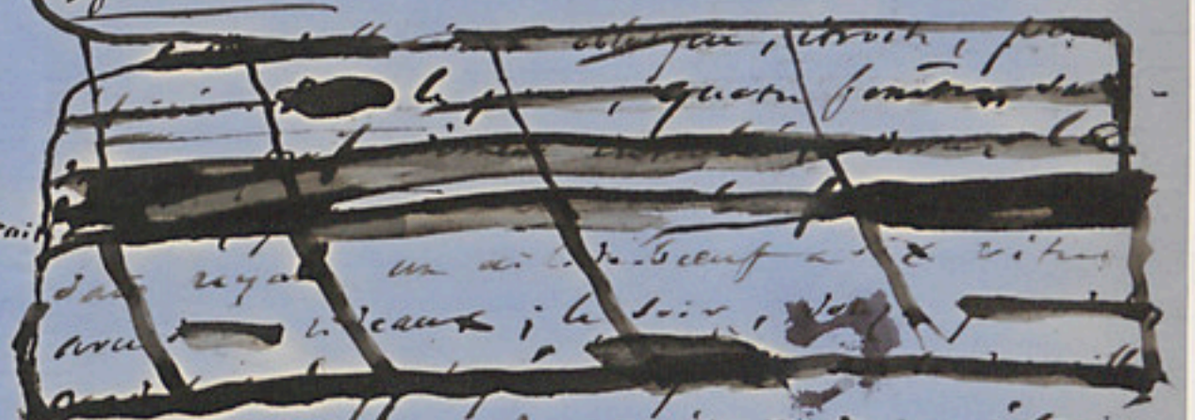

La salle de séance de Venise était moins intérieure. Une entrée ombre plaît à les oiseaux. Le trône-pavillon.

Sur la salle où s'assemblaient les lords s'arrondissait avec des plans polyédriques une voûte à caissons. Les communes n'avaient qu'un plafond plat; tous à un jour dans les constructions monarchiques. A une extrémité de la longue salle des lords était le porte, à l'autre [illegible] enfin le trône. A quelque pas de la porte, à droite du trône, une [illegible] offrait deux bas-reliefs de marbre, [illegible] le blanches des lords [illegible] trois marches. Le trône. Le trône était dit "chaise royale". Sur les deux mons de faisane vis à vis, [illegible] Elisabeth et [illegible] une toile représentant l'approche de l'Armada [illegible] leur l'écroulement de l'Armada [illegible] l'Espagne jusqu'à son [illegible] sur l'Angleterre [illegible] naufrage. Dans les hauts accoudoirs de velours [illegible] en fils d'or et d'argent, [illegible] coupé de sirènes et d'étoiles. A cette tapisserie, [illegible] les candélabres-applique, étaient adossés à droite du trône trois rangs de bancs pour les évêques, à gauche trois rangs de bancs pour les ducs, les marquis et les comtes, séparés par des montoirs. La première section des ducs, [illegible] la deuxième, les marquis, sur les trois bancs de la deuxième, les marquis, sur

Se déployait, en tableaux [illegible] gai, avec le temps, [illegible] [illegible] sur les trois bancs